COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHE FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

REUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHE FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (COSUMAF) DU 12 MARS 2015 A MALABO

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), Institution Spécialisée de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale en charge de la supervision du Marché Financier, s'est réunie le 12 Mars 2015 en session ordinaire à Malabo, République de Guinée Equatoriale, sous la présidence de Monsieur Rafael TUNG NSUE son Président.

Au cours de cette session, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, a été informée de la tenue, sous le haut patronage du Ministre des Finances et du Budget M. Marcelino OWONO EDU, de l'Atelier de formation des Agents des administrations publiques de la République de Guinée Equatoriale à Malabo les 10 et 11 Mars 2015. Animé par les services de la COSUMAF, cet atelier a enregistré, outre la participation des Autorités monétaires de la République de Guinée Equatoriale, les Institutions de renommées internationale et sous régionale, les intervenants venus de la CEMAC, de l'UEMOA et du Maroc.

Il s'agissait de renforcer les capacités des parties prenantes des secteurs public et privé de la République de la Guinée Equatoriale pour la maîtrise des outils de financements innovants telles les émissions d'emprunt obligataire liées au financement des projets d'infrastructures et plus généralement le financement par recours au marché financier.

Au cours de ces travaux, le Collège de la COSUMAF a approuvé les états financiers de l'institution pour l'exercice clos au 31 Décembre 2014 et donné quitus au Président pour sa gestion.

A l'issue d'une procédure de sélection resreinte des offres techniques et financières des Cabinets de commissariat aux comptes, le cabinet ERNST & YOUNG a été retenu par la COSUMAF pour la vérification de ses comptes annuels au cours des trois prochains exercices.

Faisant suite au non respect par la société de bourse LA FINANCIERE SA des injonctions visées par la décision N°2014-07 « portant injonctions diverses à la société de bourse LA FINANCIERE SA », la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale a décidé de l'ouverture d'une procédure de sanction disciplinaire à l'encontre de la société LA FINANCIERE SA et de M. Innocent DIMI NIANGA NOLAG son Directeur Général ainsi que de la mise sous administration provisoire de ladite société.

Enfin, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale a pris acte de l'évolution du Marché des Capitaux en zone CEMAC et de l'état d'avancement satisfaisant de l'exécution de la composante COSUMAF du Projet de Renforcement des Capacités des Institutions de la CEMAC financé par l'IDA.

Fait à Libreville, le 26 Mars 2015

Pour la COSUMAF

Le Président

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHE FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Tél.: +241 01.74.75.91
B.P. 1724 Libreville - GABON

Rafael TUNG NSUE